

DIPLÔMES ACCORDÉS PAR L'ÉCOLE NORMALE LAVAL, DEPUIS LE MOIS DE  
JUILLET DERNIER.

Pour écoles modèles, F. et A.—MM. Pierre Giroux et Elzéar Octave  
Ouellet.

Pour écoles élémentaires, F. et A.—Mlle. Caroline Dufresne.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE MONTRÉAL.

Diplôme d'écoles élémentaires de 2<sup>ème</sup> classe, F. : Mlle. Marie Rose  
Marier.

Oct. le 4 août, 1863.

Diplôme d'écoles élémentaires de 1<sup>ère</sup> classe, F. : M. Louis Napoléon  
Lecoq.

Oct. le 6 août, 1863.

F. X. VALADE.  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DE MONTRÉAL.

Diplômes d'académies de 1<sup>ère</sup> classe, A. : MM. John J. MacLaren et J.  
C. Edward Roberts.

Diplômes d'écoles modèles, 1<sup>ère</sup> classe, A. : MM. William Cairns,  
James McGregor, John Rollit et Isaac W. Wallace.

2<sup>ème</sup> classe, A. : M. Andrew J. Kay.

Diplômes d'écoles élémentaires, 1<sup>ère</sup> classe, F. : M. Edouard Roy.

1<sup>ère</sup> classe, A. : MM. James Crothers, John Long, Melles. Margaret  
Crothers et Martha McMartin.

2<sup>ème</sup> classe, A. : M. Thomas Barton, Melles. Sarah Ann Brown, Ca-  
tharine C. Clarke, Marion R. Dalgleish, Sarah Dalgleish, Ann Gibson,  
Eliza Holland, Jessie Home, Mary Ann McGarrigle, Ann McLean et Is-  
abella Mathieson.

Oct. le 7 nov. 1863, (séance ajournée).

T. A. GINSON,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE KAMOURASKA.

Diplômes d'écoles élémentaires, 1<sup>ère</sup> classe, F., et 2<sup>ème</sup> classe, A. :  
Mlle Justine Gagnon.

2<sup>ème</sup> classe, F. : Melles Marie Justine Letellier et Célarine St. Onge.

Oct. le 3 nov., 1863.

P. DUMAIS,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE QUÉBEC.

Diplômes d'écoles élémentaires, 2<sup>ème</sup> classe, F. : M. Edmond Bernard  
et Mlle. Marie Céline Canac dit Marquis.

2<sup>ème</sup> classe, A. : Mlle Mary Ann Fahy.

Oct. le 1<sup>er</sup> déc., 1863, (séance ajournée).

N. LACASSE,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE PONTIAC.

Diplômes d'écoles élémentaires, 1<sup>ère</sup> classe, A. : MM. Archibald Car-  
son et Joseph Tatton.

2<sup>ème</sup> classe, A. : MM. Charles Campbell, Thomas Donaldson et George  
Hodgins.

Oct. le 17 nov., 1863, (séance ajournée).

OVIDE LeBLANC,  
Secrétaire.

ON OFFERT A LA BIBLIOTHÈQUE DU DÉPARTEMENT.

M. le Surintendant accuse avec reconnaissance réception de l'ouvrage  
suivant :

De MM. Dawson frères, Montréal : " A Practical Grammar of the  
French Language," par William J. Knapp, A. M., 1 vol.

AVIS AUX ASPIRANTS A L'ENSEIGNEMENT.

Le Bureau des Examineurs catholiques de Montréal tiendra sa  
séance trimestrielle le premier mardi de février prochain, à la Salle St.  
Michel, Ecole des Frères, rue Vitée, à 9 heures A. M.

Les aspirants à un diplôme devront se pourvoir de tous les documents  
requis, tels qu'extraits de baptême, certificats de moralité, et le tout  
conforme aux règlements du Conseil de l'Instruction Publique.

Par ordre,

F. X. VALADE.  
Secrétaire.

## JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MONTRÉAL, (BAS-CANADA,) JANVIER, 1864.

### Enseignement Agricole.

La mesure adoptée par la Chambre d'Agriculture du Bas-  
Canada et dont nous empruntons l'exposé à la *Gazette des*  
*Campagnes*, est certainement, après l'établissement des  
écoles de Ste. Anne et de Ste. Thérèse, le pas le plus déci-  
sif que le pays ait fait dans la voie de l'enseignement agri-  
cole. Les écoles d'agriculture ne se soutiennent qu'au  
moyen de bourses accordées aux élèves; et la célèbre école  
de Grignon, elle-même, n'a guère d'autres élèves que les  
boursiers et les étrangers venus de toutes les parties de  
l'Europe et de l'Amérique.

La Chambre s'occupe, en outre, de préparer des program-  
mes pour l'examen des professeurs d'agriculture, et l'Exé-  
cutif a pris pour règle de n'accorder de subvention qu'aux  
écoles d'agriculture dont les professeurs auront obtenu un  
certificat de capacité.

Nous attirons particulièrement l'attention des autorités  
scolaires et des instituteurs sur les détails qui suivent. L'er-  
reur qui avait eu lieu au sujet du nombre des districts judi-  
ciaires a été réparée dans la dernière séance de la Chambre,  
et le nombre des bourses a été porté à vingt, dix pour  
chaque école.

" Depuis l'ouverture des écoles d'agriculture, tous ceux  
qui voulaient y entrer étaient abandonnés à leurs propres  
ressources. C'était d'abord une lutte en forme à soutenir  
contre plusieurs parents, beaucoup d'amis et tous les voisins.  
Mais cet obstacle renversé, il en restait un autre non moins  
sérieux, les frais de la pension et ceux de l'enseignement. La  
Chambre d'Agriculture vient de lever en partie cette  
difficulté.

" Dans une assemblée, tenue à Montréal le 16 décembre,  
elle a affecté une somme de \$950 à la création de dix-neuf  
bourses de \$50 chacune, une par chaque district judiciaire,  
en faveur des jeunes gens qui se sentiront disposés à profiter  
des bienfaits de l'enseignement agricole, pour se faire une  
position comme cultivateurs. Dix sont distribués à l'école  
Ste. Anne, neuf à celle de Ste. Thérèse.

" Les élèves choisiront l'école qu'ils voudront.

" Le choix des prétendants à ces bourses est laissé aux  
présidents des sociétés d'agriculture de chaque district. Si,  
d'ici au 15 mai prochain, les Présidents n'ont fait connaître  
leur choix à la Chambre d'Agriculture, celle-ci nommera  
elle-même les élèves boursiers, avant le 1<sup>er</sup> juillet.

" Ainsi, il n'y a pas de temps à perdre pour ceux qui  
désirent profiter des avantages offerts par la Chambre.  
Chacun doit s'adresser au président de la société d'agri-  
culture de son comté, faisant connaître son âge, son degré  
d'instruction et surtout justifier des moyens de se livrer à  
la culture de la terre, après la sortie de l'école, soit pour  
son propre compte, soit pour le compte d'un autre qui lui  
assurerait d'avance une ferme bien montée.

" Sans l'effet immédiat de l'exemple d'une culture rai-  
sonnée, l'enseignement reçu serait un coup manqué.

" La chambre d'agriculture n'a encore rien réglé quant  
aux conditions à exiger des aspirants. Elle a pensé sans  
doute que, pour le moment, il suffisait de s'en tenir aux  
conditions d'admission du programme de chaque école.  
Pour Ste. Anne, on se contente à la rigueur de la langue  
française apprise par principes, des quatre premières règles